

Procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'association

Van For Life

Domiciliée à 1290 Versoix

Date/heure : Réunion virtuelle du 29 mars 2022 à 19 heures

Membres fondateurs présents-es :

Julien Pesse, Nadia Radwan, Julien Bordier, Alexandre Dimitropoulos, Jasmina Travnjak, Alma Montanini, Guilherme Cintra Januário, Jesse Anton, José Muro, Simon Cottier, Helena Zussini, Dimitri Montanini, Laura Penalosa-Rochette, Alex Montanini, Gabriel Rochette.

Présidente de séance : Nadia Radwan

Rédactrice du procès-verbal : Alma Montanini

Ordre du jour :

- 1. Formalités**
- 2. Décision de constitution**
- 3. Adoption des statuts**
- 4. Élection du comité et de l'organe de révision**

1. Formalités

- 1.1 L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.
- 1.2 L'assemblée constitutive élit Nadia Radwan présidente de séance et Alma Montanini rédactrice du procès-verbal.

2. Décision de constitution

L'assemblée décide de créer une association conformément aux art. 60 et suivants du Code Civil suisse (CC), sous le nom de Van For Life et donc le siège est situé à la Route de l'Etraz 124, 1290 Versoix, dans le canton de Genève.

3. Adoption des statuts

L'assemblée approuve le projet de statuts présenté et l'adopte comme statuts de l'association.

4. Élection du comité et de l'organe de révision

- 4.1 Les personnes suivantes sont élues membres du comité :
- Dimitri Montanini – Président
 - Alma Montanini – Secrétaire
 - Guilherme Cintra Januário – Trésorier
- 4.2 Tous les élus acceptent le résultat du vote.
- 4.3 Conformément à l'art. 18 des statuts, la présidente/le président est élu/e par l'assemblée de l'association. En conséquence de quoi le président élu est :
- **Dimitri Montanini**, domicilié à Versoix (Genève)
- 4.4 Est élu à l'organe de révision :
- **Gabriel Rochette**, domicilié à Collex (Genève)

Signatures

La rédactrice du procès-verbal



La présidente de séance

